

S^t Martin-Cantalès

↓ivre de paroisse -

" Celui qui a étudié son pays, sa race, les mœurs et l'histoire de son pays et de sa race, donnant ainsi le meilleur exemple, la meilleure leçon, la meilleure excitation, sert infiniment aussi la grande patrie; car il n'y a meilleur patriote que celui qui connaît profondément son lieu de naissance et qui l'aime en raison de ce qu'il le connaît et qui s'est attaché fortement à lui, une des racines du grand arbre "

E. Faquet. (Fabre et Mistral)
Crus. 10 août 1912.

Aprogement

S^t Martin. Cantales. -

Cette petite paroisse est située à l'extrémité est du canton de Pleaux entre les deux rivières de la Maronne et de la Bertrande. Elle s'étend sur une longueur de 10 Kilomètres, depuis le village de la Borderie qu'on entrecroise de la Station Loupiac. S^t Christophe dans l'ombre des ruines du vieux castel de Branzac - entre les deux une gorge abrupte - jusqu'au village d'Espout, caché au confluent de la Maronne et de la Bertrande dans un nid de verdure, au pied du pic S^t Julien.

Elle fut jadis plus populeuse. On n'en peut douter, quand on a fait le relevé du registre de catholicité. Mais à ne remonter même qu'à un siècle en arrière, nous pouvons affirmer le fait sans crainte d'erreur, car nous avons un document certain. En 1804, M. d'Angely, alors curé, dressa une énumération de ses paroissiens, Village par village, maison par maison, il compta minutieusement et il consigna le résultat de

ses investigations à la fin du registre de catholicité.

Voici ce tableau :

- Villages de la paroisse de Saint Martin. Cantalés.
leur population - distance de l'église.
1. La Roumés, distant de l'église d'une heure un quart, composé d'une maison, est de neuf habitants.
 2. Soulages, distant d'une heure, 6 maisons, 39 habitants.
 3. Le Four, distant d'une heure, 3 maisons, 28 habitants.
 4. Sept Fonts, distant d'une heure, 2 maisons, 14 habitants.
 5. Bardettes, distant d'une heure, 3 maisons, 40 habitants.
 6. Miche, distant de trois quarts d'heure, 6 maisons, 5 $\frac{1}{2}$ hab.
 7. Mons, distant d'une demie-heure, 27 maisons, 17 $\frac{1}{2}$ hab.
 8. Le Vert, distant d'une demie-heure, 1 maison, 9 hab.
 9. Treize-Vent, distant d'une demie-heure, 1 m. 7 hab.
 10. Chantal-Lavialle, distant d'une demie-heure, 4 m. 55 h.
 11. Chantal-Perricot, distant d'une demie-heure, 7 m. 82 h.
 12. Le Chau, distant d'une heure, 10 maisons, 78 hab.
 13. Eryons, distant d'une heure et demie, 3 m. 41 hab.
 14. Chablat, distant d'un quart d'heure, 16 m. 150 hab.
 15. Saint-Martin, chef-lieu, 3 maisons, 34 habitants.
 16. Le Bac, distant d'un quart d'heure, 6 m. 36 habitants.
 17. Le Peut, distant d'un quart d'heure, 2 maisons, 34 h.
 18. La Rigaldie, distant d'un quart d'heure, 5 m. 28 hab.

19. La Rivière, distant d'un quart d'heure, 4 maisons, 46 h.
20. Lagane, distant d'une demi-heure, 4 maisons, 28 hab.
21. Farges, distant d'une demi-heure, 3 maisons, 33 hab.
22. Domah, distant d'une demi-heure, 11 maisons, 73 hab.
23. Puy-de-Mabrien, distant de $\frac{3}{4}$ d'heure, 6 m. 54 hab.
24. Rocher, distant d'une heure $\frac{1}{4}$, 1 maison, 10 habitants.
25. Luc, distant d'une heure et $\frac{1}{2}$, 2 maisons, 14 hab.
26. Borderie, distant d'une heure $\frac{1}{2}$, 7 maisons, 60 hab.

Total: 1230 habitants.

Signé: Damply, curé et Chablat vicaire.

Quelques chiffres paraissent bien... sérieux: ainsi le petit village du Tent avec 2 maisons compte 34 hab. Mais à cette date les familles étaient si nombreuses!

Comparons maintenant ce total avec le résultat du recensement de 1911, chiffre officiel: 605 habitants.

Cet écart énorme entre deux dates peu éloignées, un siècle seulement, 1804-1911, paraît invraisemblable et serait une énigme pour quiconque ne tiendrait pas compte de ce facteur important qui est l'émigration.

Celle-ci régit ici depuis longtemps, à ma connaissance, au moins depuis le seizième siècle. Je fixe cette date parce que je borne mon affirmation aux documents

personnellement parcourus. Mais il faut en ce sujet soigneusement employer le distinguo : l'émigration, aujourd'hui une épidémie pour notre région du Centre, fut, à l'époque antérieure à la Révolution, et même durant une certaine période postérieure, une nécessité et un bienfait.

Je m'explique. L'afflux d'habitants dans nos campagnes, conséquence d'une natalité abondante dans une population saine et chrétienne, obligeait les chefs de famille à chercher au dehors, dans une industrie quelconque, un surplus de ressources. Et ils allaient chaque année, parcourir une région quelconque - de préférence l'Espagne ou le Midi de la France - comme cordonniers ou chaudronniers ambulants. Cette émigration nécessaire était un bienfait, car leur "campagne" annuelle terminée, nos émigrants rentraient régulièrement au logis, rapportant dans leur hotte, un pécule péniblement amassé, parcimonieusement conservé, appoint précieux qui leur permettait d'élargir leur nombre de famille et d'agrandir le domaine ancestral.

Ajouter encore et surtout que l'émigration n'avait pas alors, au point de vue religieux, les effets noirs.

+ Pour développements sur dépopulation et émigration cf. ann. du clergé paroissial année 1908, p. 684 et sq.

qu'elle entraîne aujourd'hui. Les couts, abnues de nos
 oiseaux migrants ne diminuaient point alors l'esprit
 religieux. Ils conservaient au loin leurs pratiques religieu-
 ses. J'en ai la preuve dans nombre d'actes découverts
 dans diverses paroisses de notre canton de Pleou. Des
 curés de la Charente, chargés d'annoncer officiellement
 à leurs familles le décès d'émigrants arrivés, corres-
 pondaient ainsi avec leurs confrères d'Auvergne. Ils ne
 manquaient jamais d'ajouter, pour la consolation du
 porteur et des familles, que le défunt était un bon ca-
 tholique, fidèle à ses devoirs religieux. Ils n'avaient pas
 eu de peine à découvrir le nom du curé à qui ils
 devaient s'adresser pour cette notification de décès. Très
 souvent le défunt avait en poche un certificat du
 curé de la paroisse d'origine, établissant la bonne vie
 et mœurs régulières et aussi son habitude des sacrements.
 Ce certificat contresigné par le subdélégué servait de
 passeport.

En face de ce tableau mettez l'émigration actuelle
 et vous aurez un tout autre spectacle. En même temps
 que vous constaterez une absence plus longue du logis,
 un vrai déracinement, vous devrez noter des changements

notables dans les habitudes ordinaires des émigrants. Tandis que le migrant d'autrefois était déjà un homme fait, que la jeune fille se contentait de la maison familiale et bornait ses aspirations à devenir une excellente mère de famille - aujourd'hui dans nos campagnes, les regards de tous, jeunes gens et jeunes filles, se tournent de bonne heure vers la ville magique (spectaculaire, disait récemment un auteur bien inspiré) où la vie est moins dure et moins rude, les salaires plus élevés, le rapport du travail moins incertain, les distractions plus nombreuses et la surveillance moins rigoureuse. Les variations atmosphériques si nuisibles à la culture achèvent de faire déprécier le travail agricole. Et beaucoup partent pour ne plus revenir, sinon à de, intervalles plus ou moins éloignés, à l'occasion des grands événements de la famille, mariages, décès. Les "trains Bouché" avaient, il est vrai, augmenté dans de notables proportions, avant la guerre, le retour au foyer. Grâce à eux, certains émigrants revenaient braver l'air natal périodiquement et régulièrement. Mais n'iront-ils pas aussi la contagion en favorisant les déplacements? L'ai considéré de près ces

homme, et ces femmes, venus ainsi en vacance. ~~Il n'y a~~
~~rien de plus facile, pour eux, d'acquiescer à tout ce~~
~~qu'on leur propose~~. Les habitudes chrétiennes, out, ~~un~~
~~raison d'être, un moyen~~ bien félicité. Je parle surtout
 des hommes. Ce n'est pas eux qui viendront réguliè-
 rement grossir les rangs des fidèles à la messe du di-
 manche. Ils ont bien trop l'habitude de l'abstention
 pour aujourd'hui imiter les anciens. Pourtant, beau-
 coup, avant de reprendre le chemin de la grande ville,
 veulent assister à un office solennel pour leurs disparus.
 ce culte du souvenir me fait augurer qu'en eux
 n'est point morte entièrement la vieille éducation
 chrétienne et que "les morts parlent encore". Mais
 combien peu parmi eux reviendront se fixer au vieux
 logis. Leur enfants, nés à Paris, s'y fixeront à leur
 tour pour gagner leur vie, et peu à peu disparaîtra
 en eux le sentiment qui attachait le vieux au terroir.
 L'établissement du liber status animarum me per-
 mettra de fixer d'une façon certaine le nombre
 de nos "déracinés". Je ne puis cependant dire déjà, sans
 crainte d'erreur, que rares sont les familles qui, actuel-
 lement, ne comptent pas quelques membres à Paris ou dans
 quelque autre grande ville.

Cette population ainsi décimée se répartit entre une vingtaine de villages dont la situation est des plus curieuses. Tandis que les uns sont pittoresquement perchés sur des monticules d'un about parfois difficile, les autres sont échelonnés et comme cachés furtivement dans la vallée de la Bertrande. D'autres enfin s'étagent le long des pentes qui dévalent à la Maronne. Le petit bourg seul avec son église, son château et ses peu nombreux logis reçoit stoïquement l'âpre baiser du vent du nord. Le bourg est situé au centre de la paroisse et domine une gorge pittoresque au fond de laquelle se cache la chapelle de Notre-Dame du château. Son église romane dont on aperçoit au loin la flèche élancée est un petit monument non sans grâce et sans valeur artistique. Le chœur en est fort ancien. Mais le morceau de choix est le portail d'entrée qu'on s'accorde généralement à dater du XI ou XII^e s. Avec ses curieux détails d'architecture, il offrirait un vrai régal à l'amateur d'archéologie s'il était au préalable débarrassé de la couche de plâtre qu'une main vandale étendit un jour sur sa surface et aussi de l'auvent qui l'écrase de sa masse.

La première chose qui doit nous frapper et qui demande une quelconque explication, c'est le nom même de notre paroisse : pourquoi ce nom de Cantalès ajouté au nom de la localité ? Voici l'explication que j'ai trouvée dans une étude de l'érudit M. Boudet (Revue de la Haute-Auvergne 1901. pages 24 et 29) -

« D'où vient, dit-il, que la partie du Cantalès où le nom du fagus s'est le plus énergiquement perpétué soit la plus rapprochée du Limousin ? A l'histoire de répondre - elle n'y manque pas, en nous apprenant que c'est par là que la nationalité fut le plus menacée. En 840, après la reddition de Carlat et l'imparfaite soumission du Limousin, Louis le Débonnaire croit nécessaire de laisser Gérard comte d'Auvergne et gendre de son fils Pépin, sur les marches limousines avec un corps de troupes. La biographie de 1^{er} Gérard, comte d'Aurillac, son petit-fils probable, est émaillée du récit des invasions limousines dans le Cantal actuel. Elles s'avancèrent même jusqu'à Aurillac. Les chartes du Cartulaire de Besoubien confirment ces données ; il en ressort qu'une partie des cantons de Pleant et de Laroquebrou, qui confinait au Cantalès,

était, à la fin du 18^e s. annexée au Limousin. Bien d'autres entreprises se produisirent par la suite. Longtemps le Limousin fut anglais, et du XII au XIV^e siècle, il y eut plus d'un moment où le Cantal's devint frontière de France. Le nom ajouté aux bourgs de S^t. Martin, S^t. Etienne, S^t. Sautin fut comme un drapeau planté le long de la frontière - et si par lui les Cantal's siens de la marche auverno - limousine cherchaient à se distinguer des autres S^t. Martin, S^t. Etienne et S^t. Sautin, ils n'en prenaient pas moins pour obtenir ce résultat le nom du fagot commun au lieu d'en choisir un autre » -

Ce nom lui-même s'orthographia de diverses manières, à travers les siècles. C'est ainsi que nous lisons :

- Parochia ecclesiae de Sancto Martino de Chantals, dans un acte du 25 mai 1267, passé à S^t. Christophe.⁽¹⁾
- Parochia S^ti Martini de Chantals, dans deux actes du 3 novembre 1274, passés au même lieu dont l'un est l'hommage de Jean de S^t. Martin.⁽²⁾

1. 2. Cité par la Revue de la Haute-Auvergne, année 1901 p. 118, sous la référence : Documents historiques 2, 80 et 3, 116

- Parochia S^{ti} Martini de Cantalès, le 12 juillet 1277.⁽¹⁾
Sancti Martini de Chantale, dans la bouche de, consul, J. Aurillac.⁽²⁾

Item, dans l'aveu au roi de Durand, dit Jugnas, de 1284, 20 juin.⁽³⁾

- Le curé de "S^t Martin Mont Chantale" dépose dans une enquête faite à Salers devant le sénéchal d'Auvergne, Jean de Langeac, le 25 novembre 1428.⁽⁴⁾

Saint Martin de Cantalès, en 1510, dans le procès-verbal de l'assemblée des trois Etats de la province pour la rédaction de la coutume.⁽⁵⁾ Vers la même époque une variante : S^t Martin Chantale.⁽⁶⁾

Prior S^{ti} Martini Montis Chantalesii, en 1530.⁽⁷⁾

S^t Martin Mont Chantale,⁽⁸⁾ écrit de son côté Jean Locarrièr, vice bailli et prêtre de la maréchaussée de Haute-

- (1). Documents historiques I. 132 et 134. (Revue H^{te} Aur. 1901.)
 (2) Archives nationales J. 271. n° 25
 (3) Archives nationales, Trésor des Chartes. ibid.
 (4) Dictionnaire historique du Cantal V. 198. Notice de M. Delals sur Salers.
 (5) Probat. Coutumes d'Auvergne page 94. Edition de 1695. Chabrol. Coutumes d'Auvergne IV. 857-858.
 (6) Archives départementales du Cantal II 203. Liase.
 (7) Alex. Brul. Pouilles. Don gratuit dans le diocèse de S^t Flour p. 345 page 148 n° 821.
 (8) Archives du château de Comblat

Auvergne, sous Henri IV, dans ses procès-verbaux de chevan-
chées.

Vois aussi "Auvergne Historique" 1899-1900, parus :
St Martin Chantallé, St Martin Chantaleix, St Martin Cantaleix.

M. Boudet insère en même temps dans la Revue de
la Haute-Auvergne un essai de géographie sur le "Pays de
Cantallé ou Chantallé" qui pourra être consulté avec in-
térêt par les amateurs de histoire ~~du pays~~ locale.

Archives.

† Paroissiales. Malheureusement nulles. Quelques vieux
registres de rénaiges où sont consignés noms et offrandes
des donateurs. Hundes 1780-1789. Une nomenclature, édi-
fiante, il est vrai, mais peu instructive. - Un seul registre
de délibérations du Conseil de fabrique 1827 à la sépara-
tion. Ledit registre comme tous ses pareils n'est qu'une ré-
pétition dans les mêmes termes des redditions annuelles
de comptes, des nominations ou changements de fabri-
ciers et marguilliers. Cette réflexion s'applique à l'époque
1827-1880. A partir de cette époque, le registre est au con-
traire une mine de renseignements intéressant pour

l'histoire religieuse de la paroisse. Le vénéré chanoine Mauriac y nota, en effet, durant tout son pastorat, les événements notables : missions, jubilé, bénédiction des cloches et du cimetière, nominations de vicaires. Il apporta dans la rédaction de ces compte-rendus l'esprit d'ordre et de méthode qui le caractérisait. Nous le citerons chaque fois que l'occasion se présentera. Il suffit de marquer présentement que le pasteur sait toujours s'oublier, mais ici chacun sait la place qu'il tient dans son "unique" paroisse.

II. Communales. Elles ne contiennent que les registres de catholicité entrés aux églises. Encore ne remontent-ils qu'à 1702.

Je ne mentionne que pour souvenir le registre des délibérations du Conseil municipal, qui remonte à
Rien pour l'époque révolutionnaire.

III Archives particulières. C'est ici surtout qu'il faut déplorer la disparition de nombreux documents.

A Syout, les vieux papiers étaient à un certain moment fort nombreux dans un des logis aujourd'hui disparus du petit village. Ils devraient à coup sûr contenir des renseignements fort précieux sur l'existence du pieux primitif. Ils encombraient, on les livra simplement au feu.

Autre source importante disparue. Il y eut jadis sur notre paroisse au moins une étude notariale. Les titulaires nous sont connus: Hébraud, Louquet, Anglade, Pueyres. Plusieurs sièges sont indiqués: Treize-Vents, le Bas, le bourg. Au dernier lieu elle était à Domal. Au moment de la Révolution, le titulaire était M^e Antoine Lapeyre, comme en font foi les Archives Départementales (Inventaire Delmas p. 291) "Au V. Elections des assemblées primaires. Cantons de Pleaux: 168 volants: Parmi eux on compte Antoine Lapeyre, notaire à St-Martin-Cantalès". Cette étude dut être transférée à St-Christophe vers 1859. A ce moment, le vent était à la simplification ou à la diminution des charges notariales par trop répandues jadis. On mit en cause l'étude gisante de St-Christophe. Le Conseil municipal de St-Martin-Cantalès protesta vigoureusement. "Elle doit rester dans cette paroisse, centre de 3 autres - Loupiac - St-Léonard - St-Martin; sinon un grand préjudice est fait au pays voisin. Cette étude existe depuis plus de 300 ans et rend de grands services, évite de grosses dépenses, est le complément de la perception". Le notaire dut transférer son étude à Domal où elle resta en pleine vigueur jusqu'en 1870. A ce moment elle fut ~~supprimée~~ ^{supprimée}.

Les notaires voisins durent évidemment recueillir maintes minutes, comme il est ordinairement fait lors de la suppression d'une étude; mais aussi nombre de papiers restèrent dans le Journal. "Il y en avait en quantité", m'ont dit les braves gens du village. Un beau jour, on les trouva encombrants. Un chiffonnier en acquit une voiture et les dispersa. Beaucoup restaient encore, on s'en débarrassa par le feu.

Il y avait en quelques maisons de vieux parchemins. Il n'en reste plus. J'ai bien fouillé toute la paroisse et découvert quelques bribes, mais quelle pauvre récolte! La seule découverte intéressante que je doive mentionner est le fonds d'archives familiales de la famille de Lafarge de Bure, paroisse de Barriac, canton de Pleaux. Le logis actuel de Bure fut jadis possession d'une famille originaire de St. Martin Cantalès, les Bardet des Bardetties. Ils étaient possesseurs d'un manoir et d'une seigneurie au village des Bardetties. En 1424 par échange avec certains propriétaires dits aut environs de Tournai, ils acquirent le château de Bure. Le fils aîné délaissant l'ancien château des Bardetties qui devait menacer ruine, alla habiter Bure. Le bien patrimonial commença à s'émettre et passa bientôt aux mains d'un gendre, Guillaume de Turenne.

Il mourut sans postérité mâle. La propriété se morcela entre plusieurs gendres, le château disparaissant. La branche aînée se continuait à Bunc. A la veille de la Révolution, le chef de la famille eut l'idée excellente de réunir ses parchemins et papiers de famille. Un expert en matière de généalogie fut chargé de dresser l'arbre généalogique et d'écrire l'histoire familiale. Son travail très consciencieux fut condensé en un énorme volume in-folio manuscrit. C'est ce volume que j'ai pu parcourir à loisir grâce à l'exquise obligeance des détenteurs actuels. C'est un vrai trésor par l'antiquité. -1300- et la variété des renseignements mobilières. A défaut de documents pour écrire l'histoire de ma famille, j'en ai au moins écrit un chapitre d'une documentation sûre sur une famille noble qui a vécu sur notre sol du XV^e au $XVII^e$ s., la famille de Bardet des Bardettiers.

— L'église. —

Notre église paroissiale est un coquet monument bien supérieur comme forme et architecture à la plupart des églises de nos paroisses rurales. Tandis que beaucoup de celles-ci n'offrent aux regards du visiteur qu'un monument quelconque sans style défini, quelquefois un assemblage de diverses constructions édifiées successivement au cours des siècles selon les besoins du moment et les fantaisies d'un architecte local, St Martin peut justement s'enorgueillir d'un édifice roman, remarquable par son abside, son porche et son clocher élancé. A vrai dire, ce sont là les vraies parties anciennes et les seules douées du cachet artistique. Le corps de l'édifice a dû subir dans le long espace entre le XII^e et le XIX^e siècles des remaniements⁽¹⁾. En cela je me permets de m'inscrire en faux contre une assertion de M. de Rochemonteix, dans ses "Églises romanes de la Haute-Auvergne", ouvrage par

(1) Jadis les réparations à l'église paroissiale incombait pour certaines parties, le chœur par ex., au curé primitif; la fabrique devait pourvoir à l'entretien du reste de l'édifice. Or le curé primitif, qui vivait souvent au loin, ne s'exécrait qu'en se désignant, et après maintes luttes, c'était le cas à St Martin, M. le colonel d'Arpès, à découvert à Salers, autrefois centre du bailliage, une collection de lettres, émissaires sur ce point, du lutteur dura jusqu'à la dévolution.

ailleurs très érudit et très précieux pour nous. A la page 208, il déclare que notre église a "traversé les siècles sans avoir à subir l'infirmité des ans". Un examen un peu plus approfondi que celui qui il lui fit subir un dimanche matin lui aurait révélé sur la fenêtre du chœur à droite le millésime 1748, et l'aurait forcé à reconnaître une différence essentielle entre la façade du monument où est inscrite cette date et l'abside et la porche. Notons du reste en passant que M. de Rochemonteix reconnaît implicitement son erreur quelques lignes plus bas, quand il dit : "Au XIV^e siècle, lorsque furent ouvertes les chapelles latérales formant la croix latine, les deux colonnes entre la 2^e et la 3^e travée furent supprimées, modifiant ainsi l'aspect primitif du vaisseau".

J'ai découvert aussi une vieille minute notariale de M^e Barceyrie, tabellion du lieu, qui nous ouvre un jour curieux sur les fantaisies architecturales du XVIII^e s.

C'était en 1676, au début du pectorat de Messire M^erelle. Une réunion du corps commun ou réunion de notables de la paroisse autorise le syndic à traiter avec un maçon. L'acte mérite d'être cité :

" Aujourd'hui 11^e jour du mois de may, mil septante six,

au lieu de S^t Martin Chantaleix, issue de la grand' messe
 de paroisse, le seul assemblé de la paroisse accoutumée à
 son de cloche, s'est présenté sieur Pierre de Miche, marchand
 syndic de la dite paroisse, lequel ayant la présence de Chris-
 tophe Ribeyre, Martin Barrier, Gabriel Derriche, Jean Bar-
 rier et de l'honorable Messire Bernard Merelle, docteur
 en théologie, curé de la présente paroisse de S^t Martin Chantaleix,
 consuls l'année présente et habitants dudit lieu et paroisse
 représentant le corps commun d'icelui leur a dit et remon-
 tré que de l'avis desdits consuls et corps commun, il a
 traité avec Giraud Magniac maître-maçon du lieu de S^t-
 Cirgues en Limousin pour esgrandir l'entour du Chœur
 de l'église, Comme aussi une sacrestie du midy,
 Le grand autel une fenestre au costé, Une vitre et un
 greliac de fer, Et de mesme caeller le chœur de l'é-
 glise qui est une réparation nécessaire, moyennant
 la somme de cinquante-cinq livres, à la charge de lui
 apporter les matériaux nécessaires à pied d'œuvre.
 Lequel traité il n'a voulu faire qu'à condition que
 lesdits consuls et corps commun l'eussent pour agré-
 able, Et par mesmes témoins se reconnaît débiteur
 de la somme de soixante livres environ, resté de celle

de 153 livres qui fut mise entre les mains en qualité de
syndic l'année [précédente] suivant l'avis des Grands Jours
rendu contre le Défunt sieur sieur de St Julien du Bac,
de laquelle somme restante il offre de payer lesdits maçons
et délivrer pour acheter les matériaux nécessaires, à
la charge qu'il demeurera autant déchargé; tous
lesquels consuls et habitants après avoir entendu les
propositions ont dit concordablement et d'une même
voix que ladite réparation était utile et nécessaire
et que le marché que ledit Demiche a fait est assez
modique -----

----- audit Géraud Magniac laquelle en rappor-
tant quittance lui sera baillé en compte, ensemble
le surplus desdites sommes qu'il devra faire pour l'a-
chat des matériaux suivant le mémoire qu'il en
aura fait, de quoi il demeurera déchargé. Car
ainsi l'ont voulu promi et juré de notre avis sou-
signés en présence de Antoine Capelle et Guinol les-
cels témoins du lieu soussignés avec lesdits habi-
tants et remontrants.

Signé: Ribieyre, Capelle, Merelle, curé de St Martin Ch.
Barrier, Verdier, Daniche, Lescot, Barriac, Barneyni
n^{re}

Aprogemere

Il serait difficile de dire quelle fut l'exécution de ce contrat. Mais on sent au moins avancer que le monument exigeait à ce moment des réparations urgentes et qu'on prit des mesures en conséquence.

M. de Rochemonteix ajoute dans le même article déjà cité : "Ce monument fut sur le point de disparaître, en 1793, pendant la tourmente révolutionnaire. La flèche, le beffroi furent jetés bas, la voûte de la nef démolie". Le souvenir de ces attentats stupides contre la matière inerte subsiste seul : clocher, flèche et voûte ont été reconstruits au commencement du siècle dernier". Je veux bien croire sur parole l'érudit archéologue, quoique le clocher en particulier me paraît dater de plus d'un siècle. Malheureusement de cette reconstruction partielle de 1801, nous n'avons aucun acte, aucun état de dépense.

Il faut croire cependant que la reconstruction ou la réparation ne fut point si complète puisqu'on sentit peu de temps après la nécessité d'un complément de restauration.

11) Je n'ai pu trouver confirmation des assertions de M. de Rochemonteix. Les Archives départementales (Série I, Inventaire, page 185, 2^e colonne) m'apprennent seulement que l'église servit de magasin de débanas. On y remisa l'arbre de la liberté, des femmes pénétrèrent subrepticement dans l'église et dépouillèrent l'arbre. L'accusateur public fut péru par le fait, mais l'accusation sombra sous le ridicule.

La paroisse s'inquiète de l'état de son édifice religieux. Au mois d'avril 1841, le Conseil de fabrique prit une délibération constatant que "des réparations s'imposaient à l'église, que le bâtiment vu son exiguité devait être allongé vers le chœur, qu'il fallait refaire la sacristie et clore le cimetière". Le 16 du même mois, l'évêque du diocèse en tournée de confirmation, avait reconnu la nécessité des réparations et donné son avis à ce sujet. Le 3 mai, le Conseil municipal ne veut pas rester en arrière. « Lui aussi, dit-il, veut donner suite à ce projet, malgré le manque de revenus communaux ». C'est l'ancienne obligation de tout Conseil municipal quand on lui parle réparations. Et nos édiles ont recours à l'expédient usité en pareil cas : ils décident qu'on aura recours à une imposition extraordinaire de 2000 francs. La délibération est signée par tout le conseil (Maire et 7 conseillers adjoints) et 16 habitants les plus imposés.

En 1842, l'imposition votée est réalisée, mais le Conseil ne souffle plus mot de rien... jusqu'en 1847.

(1) Durant la Révolution, un arrêté du District de Mauriac ordonna le transfert au siège du district des gîtes, en fer forgé qui formaient la table de Communions de l'église paroissiale et aussi de celles qui closturaient le cimetière (Invent. Sévère)

Le 30 mai 1847, la question revient sur le tapis, à l'occasion des fameuses ateliers de charité qui il s'agissait de créer et de ... subventionner. Le Conseil s'exécute t. t ? La délibération prise à ce sujet est à lire et à conserver.

" Le Conseil municipal et les plus fort imposés de la Commune de St-Martin Cantale, considérant :

1. que pour répondre au vœu de la population et du Conseil de fabrique, après demande faite par ledit Conseil, après s'être convaincu comme lui par l'examen des lieux de la nécessité d'agrandir l'église et de l'impossibilité où était la fabrique de fournir assez de fonds pour couvrir cette dépense, vu qu'ils avaient été épuisés pour secourir la commune dans la construction du presbytère, " fait une délibération en 1840, tendante à demander l'autorisation d'imposer la commune de la somme de 2000 fr. pour cette réparation ;

2. que cette imposition ayant été approuvée par M. le Préfet, le recensement municipal s'a prélevée définitivement et déposée à la caisse, vu que la réparation projetée n'a pas eu lieu à cause de l'inegularité qu'elle occasionnait

" Le presbytère actuel porte sur le linteau de la porte d'entrée la date 1828 et l'inscription B (Bouchy) curé. Les registres du conseil de fabrique qui ont été conservés commencent justement en cette même année et ne font aucune mention du presbytère. Cette lacune est fort regrettable et nous empêche de connaître l'apport relatif de la fabrique et de la commune.

dans le genre d'architecture de l'église, d'après le plan qui en avait été tiré, et que M. le Préfet de concert avec la société d'archéologie établie à Aurillac a pleinement rejetée.

3. que l'allongement de l'église ne peut s'opérer du côté du chœur, puisque le clocher y est directement calqué, et que le rond-point qui y est adossé doit être conservé d'après l'avis de la société d'archéologie.

Considérant enfin qu'étant obligé par la force des choses à renoncer à toute espèce d'aggrandissement qui sera suppléé autant que possible par une large tribune, l'église ayant besoin de beaucoup de réparations intérieures comme redorer les trois autels, réparer le pavé, renouveler le crépisage, aggrandir la tribune et d'autres réparations urgentes ordonnées par l'évêque et constatées dans le procès-verbal de la visite pastorale dans notre église en date du 16 avril 1841, auxquelles ne peuvent subvenir les fonds de la fabrique qui se trouvent totalement épuisés

Le Conseil est d'avis que la somme de deux mille francs soit employée à couvrir ces différentes réparations. ».

Tout en admirant les subtilités municipales

enchâssées dans cette délibération, sachons qu'à nos édi-
les, d'avoir consulté des hommes compétents sur le "gen-
re d'architecture" de notre église, et sur leur conseil,
d'avoir résisté à la pensée de dénaturer le caractère
du vaisseau. Tant d'autres, hélas! coupèrent et tran-
chèrent à tort et à travers au gré d'architectes im-
pudiques et, finalement, privèrent certaines paroisses de
notre région de leur antique parure.

A St. Martin on se borna donc à des réparations in-
térieures. Quand et comment furent-elles faites?
Atteignit-on, déjà ou non le chiffre prévu de 2000 fr.?
Mystère. Les registres sont absolument muets.

Et en ce début du XX^e s. nous sommes toujours en
possession du vieux monument de nos pères. Nul be-
soin, hélas! de l'aggrandir. Même aux jours de gran-
de fête, il suffit largement à contenir la population.
Mais j'entrevois avec terreur le moment où d'im-
portantes réparations de couverture s'imposeront. (1)

+
+ +

Puisque nous avons l'insigne hon-
neur de posséder deux rares morceaux d'architecture

(1) Depuis mon départ de St. Martin cl. (1923) cette lacune a été comblée par
la messe actuelle. Grâce au couvert de tuiles du presbytère, il a conservé à l'église son
cachet ancien. Il songe actuellement à la transformation intérieure du
monument religieux.

primitive, il est juste que nous en fassions une mention spéciale. On voudra bien m'excuser de recourir pour cette description à la compétence d'autrui. Je cite textuellement M. de Rochemonteix, dans l'ouvrage déjà indiqué.

1°. L'abside.

" Le chœur se termine au dehors en hémicycle. Cette
 " abside est remarquable. Les angles de la baie médiane
 " sont fournis de colonnettes supportant un tore⁽¹⁾, ces colon-
 " nettes affleurent le tableau, et, comme dans les églises
 " de l'arrondissement de Mauriac, une archivoltte⁽²⁾
 " composée d'une bande et d'une cordelette⁽³⁾ inscrit la
 " baie et se développera en égène de chaque côté. Au-
 " dessous de cette baie et arrivant jusqu'au niveau du
 " seuil, un contrefort terminé en biseau arrêtera la
 " poussée du mur alors que les deux autres contre-
 " forts à profil rectangulaire, sans renaut, se perdront
 " dans la corniche selon les procédés auvergnats (Ally
 " et Brageac). L'appareil est moyen, peu régulier
 " employé à joints gras dans toute l'abside !

(1) tore. grosse moulure ronde.

(2) archivoltte. Bande de moulures qui décore le cintre d'une arcade .

(3) cordelette. moulure en forme de corde.

2. le porche.

" Ce qui il y a de plus remarquable dans l'église de
 " saint Martin. Cantale, est certainement le porche, qui, a-
 " près ceux de Mauriac et d'Ydes, est le plus important
 " et le plus ourré qu'ait laissé l'Isle auvergnate dans
 " tout le Département du Cantal.

" Comme à Lugaide, Laroquevieille, Roulhac qui
 " n'en sont qu'une lointaine copie, la première voussure⁽¹⁾
 " est très légèrement brisée, les deux autres à plein cintre.
 " Toutes sont en retrait, amorties à leurs angles de tores
 " dont la base est décorée tantôt de cordelettes, tantôt
 " de marguerites. Au-dessus des deux tores supérieurs re-
 " quent deux baguettes séparées par un cavet⁽²⁾. Enfin
 " inscrivant le tout, une dernière archivoltte formée de
 " quatre rangs à sa clef maintenue par une tête de bœuf.
 " Cet ensemble qui rappelle en beaucoup plus riche les por-
 " tails de Bredon, Laroquevieille, Lascelles, St Simon, Roul-
 " hac et St Cernin, repose sur une corniche qui sert d'aba-
 " que⁽³⁾ aux chapiteaux des quatre colonnes dégagées cor-
 " respondant aux deux archivolttes médianes. Toute cette

1. - voussure. Combure d'une voûte ou d'une arcade.

2. cavet. moulure concave dont le profil est d'un quart de cercle.

3. abaque. partie supérieure du chapiteau d'une colonne.

"corniche sera refouillée : à gauche de fleurs triflées et
 "d'x accotés, à droite de fines coudettes formant en-
 "tre-lacs. Deux têtes, une d'homme, l'autre de chat,
 "d'une très grande finesse d'expression, divisent en deux
 "chaque corniche.

"Les quatre chapiteaux qui surmontent les colon-
 "nettes sont particulièrement remarquables et par
 "leur forme et par les détails de la sculpture.

"Ceux extérieurs rappellent par le fini du travail
 "et le dessin des palmettes la belle manière des chapiteaux
 "autillois ; des tiges terminées par des fleurs de lys de-
 "coreront le troisième, et enfin, sur le dernier sera re-
 "présentée la scène attribuée à St. Nicolas qui, debout,
 "croise en main, est entouré d'enfants.

"Les bases, dont quelques-unes, hélas ! sont mu-
 "tilées, ne sont pas moins remarquables : à droite, des
 "coudettes entrelacées, reproduction de la corniche, à
 "gauche des animaux fantastiques."

J'ajoute à ces détails fournis par un érudit
 que mon incompetence absolue en la matière a été tout
 heureuse de rencontrer sur ma route, une particularité
 curieuse. Le porche ainsi "célèbre" est précédé d'un avant-
 délices de mes parisiens, à mon humble avis une honneur.

C'est tout simplement la continuation du toit sur 3 m. environ. Deux piliers en bois, ronds, de 0,30 de diamètre sur 2,70 de hauteur, soutiennent ce prolongement. A 0,90 du sol ils sont remplacés par un premier bloc de pierre de même grosseur et de 0,33 de hauteur. Puis un autre bloc, également de pierre, mais cané, sauf au point de contact où il est arrondi, de 0,55 de hauteur, supporte le tout. Il aurait à 5 m. 20 de largeur. Il est ~~très~~ ancien. Un de mes familiers actuels a vu seulement remplacer les colonnes en bois.

3. Le clocher.

Octogonal, très élancé, très gracieux, il a fort grand air. Il est placé sur le chœur, percé à chaque face de longues baies en plein cintre. La flèche est surmontée d'une large croix en fer forgé que domine un coq gaulois. D'après M. de Rochemontex, comme nous l'avons déjà dit, il aurait été reconstruit au commencement du siècle dernier.

Quel était le nombre des cloches avant 1789; quel fut leur sort à la Révolution, nul document n'est venu me donner la lumière sur ce point. La tradition seule dit que le clocher comme certaines autres parties du monument religieux eurent fort à souffrir des révolutionnaires du pays¹⁾. Nous connaissons par ailleurs les décrets qui furent portés sur ce point.

1) Il me semble avoir lu quelque part que les cloches de St-Martin prirent le chemin de Lannuac pour obéir au décret général touchant les cloches de la France du Département, mais y arrivèrent-elles? Beaucoup de choses s'égarèrent à cette époque!!

Le 4 décembre 1790, l'assemblée des représentants du Cantal décide que "les municipalités sont tenues dans les 24 heures de faire abattre les cloches des églises ou chapelles et de les faire porter au chef-lieu de leur district. Les Directoires feront briser les cloches qui ne l'auront pas été, feront peser les matières, estimeront les frais de route et dresseront procès-verbal. 8 jours après des commissions nommées ad hoc, parcourront les communes et feront exécuter la loi aux frais des communes négligentes". Archives Départementales. Inventaire Delmas p. 116. Obéit-on à cet usage, à St. Martin, je l'ignore.

Le Dictionnaire Historique du Cantal. paru en 1899, dit dans l'article consacré à St. Martin. Cantalés, page 156. : "La sonnerie de cette église est des plus curieuses et compose un carillon particulier à la paroisse qui remonte à une haute antiquité, et s'est transmis jusqu'à nos jours par la voie de la tradition". Il semble bien d'après ce texte que la sonnerie existait au commencement du XIX^e s., donc les cloches auraient échappé au vandalisme révolutionnaire, grâce à quelque subterfuge des bons habitants de St. Martin. D'auke fait qu'en 1884 M. le chanoine Mauriac entreprit la restauration des 4 cloches qu'il fit baptiser le 23 juillet 1884, il avait en sa possession les anciennes, dont l'une était brisée, l'autre fendue. Une seule fut considérée comme intacte.

Quoi qu'il en soit, notre clocher contient actuellement cinq cloches parfaitement harmonisées, grâce aux soins et au talent du Chanoine Mauriac, ancien curé. Quand les nouvelles battantes venues de Rodez, eurent été arrivées, en leur lieu et place, un léger défaut d'harmonie frappa le fauteur, artiste d'une grande sensibilité musicale. Comme il tenait à faire œuvre parfaite, il s'astreignit plusieurs mois durant à limer lui-même le métal jusqu'à obtention complète de la note désirée. Il réussit pleinement, j'en appelle aux connaisseurs.

Voici q. p. détails sur chacune des cloches :

La 1^{re} est dite communément la grande, en réalité se nomme Saint-Sacrement. Poids : ?
 Hauteur 0,80, Diamètre 0,90. Sur la calotte et le bord supérieur court une couronne de feuilles de chênes retombantes. Sur le corps de la cloche plusieurs effigies : un ostensoir aux rayons largement étendus. S'ensuivent tenant son gnil - S^t Etienne, la palme du martyr à la main. Sur la face opposée à l'ostensoir : Notre Seigneur en croix, au pied de la Croix Marie et S^t Jean. Autour l'inscription suivante court autour du bord extérieur : IHS vincit, IHS regnat, IHS imperat. Vox mea cunctorum terror fit demoniorum.

Laudetur sacrosanctum et augustissimum sacramen-
tum - Paroisse: Emile Alfred Raignac du Bac - Marnaise:
Anne Marie Claire Delzons - Portales du Bourg -

1884. Paroisse de St Martin. Cantalès.

Curé: Abel Mauriac. Vicaire: Basile Luc.

Fondeur: Amans Triadou. Rodez -

La 2^e. Saint Martin. Hauteur 0,72, Diam. 0,86

Effigies: St Martin soldat appuyé sur sa lance - St Martin
évêque, croix en main. La sainte Vierge tenant l'Enfant
Jésus dans ses bras. Enfin le Christ en croix, Marie Ma-
deleine embrasse le pied de la croix.

Inscription: Messire Alexandre Tavernier, chancel-
lier de l'Eglise de Tours et prieur de St Martin, par-
rain absent et son lieutenant Messire Pierre Chablat
ancien curé dudit St Martin - Cantalès - Marnaise: Elise
Antoinette Delzol, épouse du 1^{er} Carsac du village
de Farges. Curé actuel: Messire François Danglars
Belhier syndic fablicien.

Alexandre Limant fondeur 1774.

Sainte Martine, ora pro nobis.

M^{re} g. J. Cabanes D.T.

(Le Cabanes était sans aucun doute, un diaire originai-
re de la paroisse et ^{parent} ~~de la~~ de la famille Lapeyre, qui
habitait le château actuel, édifié à cette même époque,
1769 -

La 3^e. cloche se nomme: Immaculée Conception
Hauteur 0,58. Diamètre 0,72. faite aussi des ateliers Triadou -

Effigies : S^t Martin évêque, Notre-Dame de Lourdes.
 Inscription : I. M. J. Vox mea nascentis gaudens primor-
 dia cantat regina sine labe concepta O. P. N.
 Parain : Louis Peyret de Miche, maire. - Manaine : Marie
 Alexandrine Parlange, petite-fille de l'œuvre de Chablat.
 Curi. A. Mauriac. 1884.

La 4^e S^t Joseph. Hauteur 0,55. Diam. 0,68.

Effigies de S^t Joseph et du Sacré-Cœur. Fondateur : Triadou.
 Inscription : I. M. J. Sancte Joseph patrone potens ora pro
 clientibus tuis. 1884. Parain : Auguste Lavigne, vi-
 caire à Boulogne s. Seine. Manaine : Françoise Léonie
 Gignette Lachaze, Veuve Lachaze de Domal.

Curi A. Mauriac.

La 5^e S^t Michel. Hauteur 0,48. Diam. 0,89.

Effigies de S^t Michel et de S^t Pierre. Fondateur : Triadou.
 Sancte Michael Archangeles veni in adiutorium populo
 Dei. 1884. Parain : Théophile Durion du Pench
 Manaine : Marie Lapana, épouse Raymond du Vert.

Curi A. Mauriac.

M. le Chanoine Mauriac est donc, comme on le
 voit, le restaurateur. Je n'ose pas dire le créateur, de
 notre sonnerie sans rivale. A lui notre reconnaissance et

notre souvenir. Comme conclusion je ne crois pouvoir mieux faire que transcrire ici la page qui il inséra lui-même au registre des délibérations du Conseil de fabrique pour commémorer la solennité de la bénédiction des cloches.

« L'an de N. S. 1884 et le 23 juillet a eu lieu dans l'église paroissiale de St-Martin. C'est la bénédiction de quatre nouvelles cloches fondues à Rodez par M. Amans Triadou ; ces cloches, par le fini du travail, par une ornementation aussi délicate que variée, comme aussi par le son clair, argentin et mélodieux que l'artiste a su leur donner, avaient mérité le 1^{er} prix au Concours régional de Rodez, juin 1884.

C'est M. Aurier, archiprêtre de Mauriac, qui, en vertu d'une délégation spéciale de M^{gr} Baduel, en date du 2 juin 1884, a célébré la 1^{re} Messe et présidé la cérémonie de la bénédiction pendant laquelle des voix harmonieuses et bien exercées ont délicieusement chanté les bienfaits et les gloires du sacré-Cœur.

Pour se procurer une si belle sonnerie, les

habitants de St. Martin cl^{ls}, les parois et les maraînes, choisis parmi les notables de la paroisse, avaient réalisé de zèle et de générosité; aussi se pressaient-ils nombreux, ce jour-là, malgré les travaux urgents de la saison, autour de leurs cloches gracieusement farcies de dentelles, de festons et de fleurs du meilleur goût.

Le vénéré doyen de Pleaux, M. Pau, M. Henri Mauriac, supérieur du Petit-Séminaire, M. l'abbé Gély, aumônier du couvent de Notre-Dame à Mauriac, M. le Chanoine Dalbin, Messieurs les Curés et vicaires de St. Christophe et de St. Hilde, rehaussaient par leur présence l'éclat de la cérémonie.

Son symbole religieux a été éloquemment expliqué par M. l'abbé Rolland, préfet de religion au Petit-Séminaire de Pleaux; il a d'abord rendu un hommage délicat au Pasteur de la paroisse et aux heureux témoins de cette belle fête, puis en un langage imagé, plein d'une ferveur et d'une oration pénétrante, il a dit comment la voix des cloches nous instruit, comment elle nous plaît et nous charme, comment enfin elle nous console et donne à qui sait la comprendre d'éloquentes et sublimes leçons.

Après le sermon de M. Rolland ont eu lieu les prières, les chants & les onctions par lesquels l'église consacre à Dieu les cloches & leur voix d'airain.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du 1^{er} sacrement et aussitôt après, des bras vigoureux ont transporté de l'intérieur de l'église au pied du clocher les nouvelles baptisées. Grâce à de, appareils, à la foi simple & ingénieuse dus à la habileté du maître ouvrier Antoine Tible de St. Christophe, deux heures s'étaient à peine écoulées que, du haut de leur demeure aérienne, les nouvelles cloches lançaient dans les airs leur caillon joyeux et chantant.

La sonnerie de St. Martin. 1^{re} forme aujourd'hui une quinte complète avec tierce majeure à la base.

Il est à noter le présent procès-verbal les membres du conseil de fabrique et autres paroissiens présents à la cérémonie.

Capitaine. G. Chancel. Peyret. Lafarge. Gineret
Dumoulin. P. Parlange. Maurice curé.

— Intérieur de l'église —

" L'arc triomphal par lequel on entre dans le chœur, dit encore M. de Rochemontais dans ses "Eglises romanes", est à moitié engagé dans la maçonnerie et continue ses retombées jusqu'au sol, sans verser ni point d'appui. Il faut en cela du faire auvergnois où les doubleaux

sont toujours reçus par une colonne ou un pilastre.

Mal, ce dernier procédé réparaitra dans l'arc séparant le chœur voûté en berceau de l'abside, où le doubleau, de profil rectangulaire, est supporté par le chapiteau d'une colonnette terminée en enroulement.

L'abside, voûtée en cul-de-four, sera circulaire sur ses deux faces, éclairée par une large baie médiane, dont les angles sont pourvus de colonnettes supportant un tore, et de 2 petites fenêtres à large ébrasement intérieur !!

Il faut noter, pour compléter cette description sommaire, la base de deux colonnes engagées dans la maçonnerie, vers le fond de l'église : à droite, larges feuilles dans lesquelles sont inscrites deux doubles fleurs de lys, à gauche plusieurs tores concentriques.

- Dimensions. longueur largeur Hauteur.

- de la nef	14,80	5,40	5,60
- du chœur	8	3,70	7,15
- des chapelles latérales	4	2,60	4,10.

En tout cinq fenêtres : une seule ménagée de retenir la lumière, la baie médiane de l'abside - plein cintre.

Le vitrail sans valeur : 1^{er} Martin évêque, l'Annonciation

St. Agnès. Pas de peinture murale.

Un visiteur très expert en matière d'archéologie, me disait un jour : j'ai rarement trouvé ailleurs l'impression d'harmonie que me donne le chœur de votre église.

C'était sans doute le même sentiment qui faisait dire à M. de Rochemontex comme conclusion à son étude sur l'église de St Martin. Cantale : "En résumé nous sommes ici en présence d'un des types les plus intéressants d'église rurale romane, à une seule nef, de la Haute-Auvergne. Seules Ydes et Saignes lui sont supérieures".

Mobilier de l'église.

On voit dans l'église quelques statues en bois peint antérieures à la Révolution : ainsi au maître-autel, St Julien en soldat romain, St Martin en évêque. Ont-elles quelque valeur ? Il faudrait pour répondre sérieusement examiner d'avis d'un connaisseur. A l'autel de la Ste Vierge une statue de la Mère de Jésus tenant l'enfant dans ses bras, et 2 statuette : St Joachim et St Anne instruisant la Ste Vierge. J'ai entendu de soi-disant connaisseurs admirer ces deux dernières. J'ai été fort étonné et de même encore sceptique. A l'autel de St Agnès une Pieta, remarquable celle-là, repose sur deux socles destinés, à mon avis, à supporter deux statuette. Le tableau sur toile formant fond derrière la susdite Pieta représente St Martin évêque : ce devrait être ici l'autel du patron de la paroisse St Martin, et sur l'un des supports où repose aujourd'hui la Pieta devrait être fixé, à côté de laquelle, la statuette de St Martin évêque qui est conservée

à la sacristie et que nous portons en procession le jour de la fête.

L'autel majeur (comme les deux autres du reste) est en bois peint, rouge sous or, correspondant au retable renaissance à colonnes torses couvertes de pampres entrelacés. Le tabernacle aussi en bois peint et doré s'adonne à un cloisonnage en bois doré et le tout est couronné d'une statuette de la Vierge en bois peint assez belle. Mes prédécesseurs ayant toléré cet usage anti-liturgique, j'ai cru devoir continuer. La forme de ce tabernacle est absolument insolite. Un vicier ~~prêtre~~ qui a passé près Fontenault m'a dit que l'église de cette ville présente un tabernacle semblable et pareillement disposé. Une colombe suspendue au sommet du retable complète l'air archaïque de notre autel principal.

La table de Communion est en fonte ouvragée.

Chaire, fonts baptismaux, banc des fabriciens, balustrade de la tribune sont en chêne sculpté et datent du siècle dernier, genre Leuch de St. Flour.

Au front de l'église un bénitier en marbre rouge.

forme coque, fait bel effet. C'est un don d'un enfant de la paroisse, mort au siècle dernier, M. Delmas, chevalier de la Légion d'honneur.

Comme vases sacrés je conserve un petit ostensorio-reliquaire

en argent, assez beau. un grand ostensor et un ciboire d'un
beau travail, enfin un petit lavabo en cuivre, tenu, usé, mais
assez curieux.

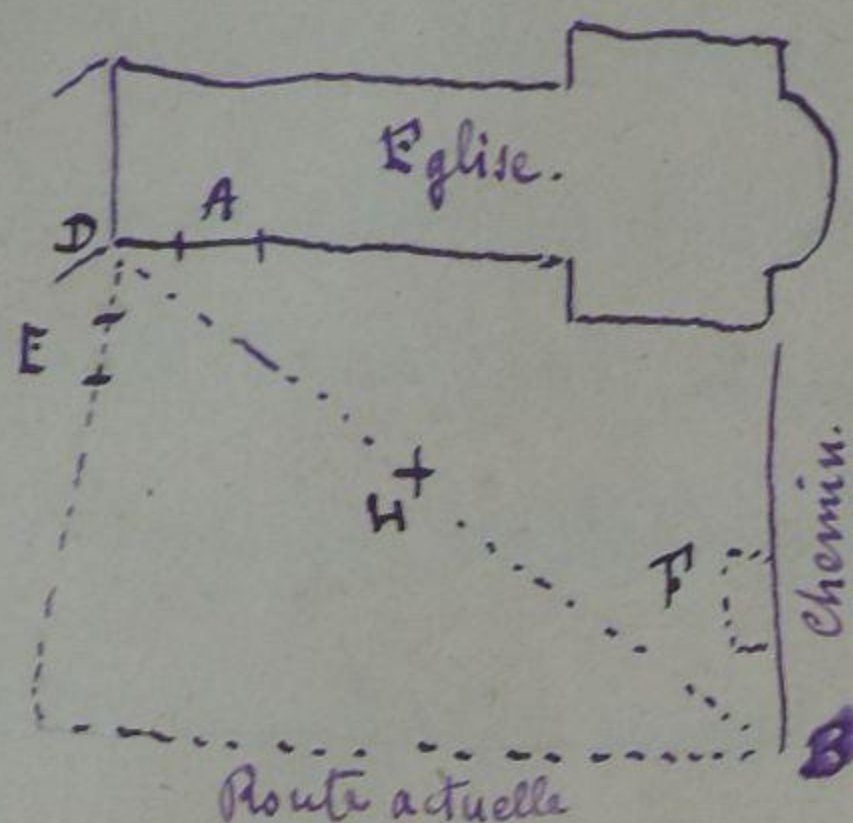
Rien de remarquable en fait d'ornements.

J'ai réservé in fine la description de 3 lampadaires
en cuivre, dont d'un ancien curé et de 2 ouvriers de la pa-
roisse. Le 1^{er} porte l'inscription suivante: "ex opere Joannis Anto-
nii Chablat et furnijar le même à Chablat". - Le 2^e: "Domini
F. Chablat alias pastori hujus parochiae. anno 1778". - Le 3^e:
"Michel Rivière maître chodronier du village del Mont pa-
roisse de St. Martin Cantale's a fait cette lampe 1722."

Notons l'usage antique de ces 3 lampadaires: jadis q. q.
familles s'honoraient en fournissant l'huile nécessaire
aux veilles de l'église; ainsi la famille Perrot de Cha-
blat entretenait celle qui brûlait devant le St. Sacrement.
Cet usage a malheureusement disparu.

Notre église n'est point classée comme œu-
vre d'art, quoique certaines parties (porche et abside) méritent
cette mention. J'aurai peut-être à combler cette la-
cune regrettable, grâce au concours de connaisseurs qui
veulent bien s'intéresser à cette œuvre.

Il était jadis, comme en toutes nos paroisses rurales, autour de l'église. Sacrifiant à la mode et obéissant aussi aux ukases préfectoraux, on l'a aujourd'hui transporté à quelques centaines de mètres de distance, sur le chemin de Chablais.



La surface anciennement occupée par le champ des morts est facilement reconnaissable sous l'ombrage des mansonniers. Il occupait donc la place ac-

tuelle. Une porte de l'église placée au point A (où est aujourd'hui une croisée, donnait de l'église accès dans le cimetière. Une 2^e porte E ouvrait sur le chemin public. Une 3^e au point B était la grande ouverture sur la route. De B à D c.à.d. à l'angle du mur contre l'autel un chemin traversait le cimetière en passant à H, croix centrale. Une petite chapelle ou oratoire était au point F, ornée intérieurement d'une table d'autel en marbre.

En mai 1848, le Conseil municipal sollicité par le Conseil de fabrique vota q. q. fonds pour réparations et clôture.

En 1860, l'oratoire était dans un état lamentable. M^r l'abbé Guy, alors curé, soumit au conseil un projet qui fut

accepté. On démolit l'oratoire, la couverture fut utilisée pour le presbytère et la table d'autel servit de soubassement à une belle croix en fonte, don de la famille Serret de aujourd'hui but de la procession dominicale.

La translation du cimetière en un lieu plus éloigné de l'église fut votée en principe par le Conseil en mai 1881, décidée en 1882, et exécutée en 1883. Il faut noter à ce propos un don de 500^{fr} de M. Théodore Serret de Chablat. La bénédiction solennelle fut faite par M. le Chanoine Mauriac le 8 juin 1884.

Le nouveau cimetière est très convenable et très bien entretenu. Malheureusement il est très exigu. La tombe des prêtres était jadis indiquée au pied de la Croix centrale du vieux cimetière par des pierres tombales portant gravée une croix sans indication de noms. Ces pierres recueillies par M. Mauriac furent par ses soins encastrées bout à bout le long de l'escalier en ciment qui donne accès à la cure.

Ancien établissement religieux

- Le prieuré d'Espout. -

Le Pouille⁽¹⁾ de 1535 nous apprend d'une part qu'il existait chez nous un prieuré sous le nom de S^t Julien ou de S^t Martin de Montchanteys (sancti juliani aliter sancti Martini de Montchanteis) à l'entière disposition de l'abbé de la Chaise-Dieu, et d'autre part que la cure, sous le nom de S^t Martin de Montchanteys (S^t Martini Montis Chantalesii) était à la présentation du prieur de S^t Julien des Ponts dans la même paroisse (ad presentationem sancti juliani des Ponts in eadem parocchia). Ces indications paraissent assez précises pour fixer à Espout, village de notre paroisse, le siège primitif du prieuré de S^t Julien d'Espout qui aurait été transféré plus tard au bourg même. C'est donc à tort que M. Amé, après le Dictionnaire du Cantal confond notre prieuré avec celui de S^t Julien du Pont près de Florac (Lozère), outre la cure de S^t Martin, le prieuré S^t Julien d'Espout avait comme annexe la paroisse de Lou-sous-Monjou, au diocèse de S^t Flour. Nous aurons occasion de donner des preuves de cette dernière assertion quand nous énumérerons les prieurs.

Je donnerai aux annexes quelques notes sur le siège de ce prieuré qui ont déjà paru dans un journal local.

(1) Pouille c. d. catalogue, dénombrement de revenus ecclésiastiques.

Mais pour être complet j'ajoute ici quelques détails.

1. Divers noms ont été donnés à ce puits à travers les siècles (cf. Amé : Dictionnaire topographique page 188).
 - sanctus julianus de Pobs 1381 (Spicilegium Bursatense)
 - Pons sancti Juliani 1464 (Tenier de St. Christophe)
 - Les Pons 1599. (Minutes Lascombes. St. Illide).
 - Pons, fadis appelé del Crouzet 1669. (nommée au prince de Monaco).
 - Espous 1682 (état. civil de Pleaux).
 - Despons (Carini).
 - Les Pons. ~~1557~~. 1557. Livre généalogique famille Lafarge de Bure. Parchemin Eq 2. vol. p. 213 " Commission du sénéchal d'Auvergne à Bort, pour faire pour sans trouble François Bardet, écuyer, seigneur de Bure et de les Bardettes, des seigneuries consistant en cens, rentes, domaines et autres choses situées en la paroisse de St. Martin Cantale, confrontant avec les tenements des habitants des paroisses de St. Christophe, St. Alire, rivière de Brutane entre deux, St. Julhien des Pons, etc. 19 mars 1557.

Comme conclusion sur ce point, je crois avoir démontré dans l'article sur Espous cité aux annexes, que toutes ces variantes étaient de pure fantaisie et que

vraiment il fallait lire : 1^{er} Julien . lez-Pouls , e. a. d. près de Pouls, nom des châteaux construits en face.

2. Dépendance. De nombreux actes nomment l'abbaye de la Chaise-Dieu comme suzerain de notre paroisse. In réalité, comme nous le verrons au chapitre concernant les pasteurs le monastère susdit nommait notre prieur. D'autres actes indiquent des nominations faites en cour de Rome, tel Simon Durand 8 juillet 1700. Le ^{suzerain} ~~prieur~~ collateur du bénéfice ne fut-il pas ^{à certaine époque} le comte de Carlat. Ainsi dans l'histoire de Carlat par M. Saige et de Dieume (Carlat I p. 724) : 1688. "Dans un état complet des vassaux du comte de Carlat, dans la province d'Auvergne qui rendirent hommage à Louis 1^{er} prince de Monaco comte de Carlat, on mentionne le prieur de 1^{er} Julien d'Espout et de Jon. sous. Monfou pour les cens et rentes qui il jouit dudit prieuré et ses dépendances dans led Jon. sous. Monfou". L'abbaye de la Chaise-Dieu exerça le droit de nomination jusqu'à la Révolution. Ainsi en 1787, le Cardinal de Rohan, en sa qualité d'abbé de la Chaise-Dieu nomma Finatéri qui fut réellement installé. J'ai vainement fait des recherches pour obtenir communication des archives de la Haute-Loire (Brioude). J'ai toujours été évincé par des fins de non-recevoir.

3. Nature de ce prieuré. Était-ce une communauté de prêtres. J'inclinerais à le croire, d'autant plus qu'un document trouvé au volume sur Carlat paraît catégorique (2^e vol. p. 442). Dans une note, les deux auteurs, énumérant les communautés de prêtres qui furent jadis sous la dépendance de Carlat, disent : "En 1470, au moment où les vassaux de Jacques d'Armagnac prêterent serment à Louis XI, il y avait à Espout quatorze prêtres."

4. Biens et revenus de ce prieuré. Pour liquider cette question, il reste un mot à dire des biens et revenus du prieuré. Deux documents permettent d'en donner une idée. Je les donne in extenso.

A. Reconnaissance d'habitants du Battut, village de la paroisse de St. Cirgues, aujourd'hui St. Hôpital, au prieur d'Espout. 1580.

A tous ceulx qui venront ces présentes, le juge garde du scel royal établi pour le roi nostre sire au bailliage du Haut-Auvergne au siège de Salers, savoir faisons que pardevant feu M^{re} G. Vendogre en son vivant not^{re} royal fut passé Contrat et reconnaissance dont tenens s'ensuit : le 15/évrier 1580 à 4 heures de midi au village du Battut et dans la maison de Jean Couderc, Jean et autre Jean Couderc

Cousins, Aguinor Vidal, habitants de ce village, lesquels de leur bon gré ont conféré tenir emphytéose et gagée perpétuelle ténement de vénérable personne Messire Jehan Ribiere prieur prieur du prieuré de l'Julhen les Polz à cause de sedit prieuré : à savoir une terre appelée de Longeval située aux appartenances de ~~l'abbaye~~^{l'affar} daulhac et confrontant de.... plus une terre appelée de Las Sièges située aud affar contenant 2 sétérées ou environ et... ou cens annuel et perpétuel de seigle, avoine, argent 12 deniers avec toute directe justice haute moyenne et basse, droit de lods et autres... lesquels droits lesdits ont promis payer audit sieur prieur et à ses successeurs annuellement, ils ont promis meilleures, ni vendre, ni faire "monnaie" ni semblable reconnaissance. Acte fait 23 oct. 1590.

Item, au même village, Guillaume Tavenne a conféré tenir audit Ribiere prieur présent et acceptant une terre et une autre terre...

Item, au même village, Durant Boynot et Durant Ribier, Antoinette Laroque, veuve Tavenne, tiennent du même prieur trois terres.

Item, au même village, Guillaume la Veyrière, deux terres.

Le prieur devait avoir encore d'autres possessions ailleurs,

mais je n'en pas trouvé d'autre document explicite.

B. Revenus du prieuré de St. Martin en 1790

"(Compte présenté par le sieur Ternat des revenus du ci. devant prieuré de St. Martin Cantale, dont il était titulaire qui il a perçus en 1790, ainsi que des charges qui il a acquittées en ladite année (archives Départementales, liasse 390 n° 437 folio 283) -

Vu le compte énoncé ci. contre l'attestation de la municipalité de St. Martin Cantale mise à la suite dudit compte de laquelle il résulte que les chapitres de recette ou de dépense portés audit compte sont sincères et véritables - vu enfin l'avis du directoire du district de Mauriac du 29 mai dernier,

L'administration du Département du Cantal, ouï le procureur général syndic, ouï le Chapitre de recette ainsi qu'il suit:

1. pour 320 quarts de bled seigle, mesure de Pleant, évalués à 5 livres la q.	1600
2. pour 69 ^{lb} froment év. à 5 ^{tt} 10	33
3. pour 129 ^{lb} avoine év. à 1. 10	18
4. pour 80 q. de dimes en bled noir à 3 ^{tt} 10 la q.	280
5. pour 38 q. de seigle en dimes abonnées, évalués comme ci. dessus.	190
6. pour 59 froment	27. 10
7. pour 16 q. 1 carton en dime abonnée	24. 15
8. pour 20 q. de bled seigle de cens perçus sur les villages du Chan et de Cel, évalués comme ci. dessus	100

9. pour 339 de cens perçus sur les mêmes villages 49. 10
 10 pour le prix de la ferme de la ci. devant d'usage de Truyminet 66.
 11. pour le produit de la dîme des agneaux au nombre de
 20 à raison de 2th 40.

Total du chapitre de la recette 2428^l 15 s.

Que sur cette somme il doit être déduit pour le chapitre de dépense:

1. pour les portions congrues et honoraires de curé
 et vicaire la somme de 1273, 173

2. pour les impositions de 1790, acquittées sur les Ternat -- 223, 73

Les frais de levée demeurant compensés avec la paille provenant de la dîme

Pourant reste net du chapitre de recette 1154th 179.

Laquelle somme a été inscrite ainsi qu'il est prescrit par l'arrêt
 pris ce jourd'hui qui fixe le traitement dudit T. Ternat pour raison
 des revenus communs dudit lieu de S. Martin etc.

Fait et arrêté en Directoire à Amillac le 26 mai 1792.

J'ai donné ces deux documents simplement à titre de curiosité.
 pour donner une idée des revenus avant 1790.

Presbytère.

Le presbytère actuel, situé en bordure de la route de
 S. Christophe à S. Ulida, au fond d'un bel enclos, à l'exposition
 du midi, a été bâti en 1828, si nous en croyons la date
 inscrite sur la porte d'entrée, donc sous M. Bonchy, curé.
 Les registres des délibérations du conseil de fabrique, quoique
 remontant à 1827, ne font aucune mention de cette construction,
 pourtant chose importante dans une paroisse.
 Inutile de chercher aux registres de la mairie: ils débiteront
 par la relation des actes municipaux de 1838.

où était et qui était le presbytère jadis, à une époque
 reculée, avant 1790? J'ai beaucoup cherché pour pouvoir répondre
 à cette question. Je n'ai trouvé que quelques légers
 détails que voici:

(Archives de Bure, 2^e vol. p. 209) 9 septembre 1592.
Lascombes notaire. Reconnaissance consentie par Gérard
Hébrard, laboureur du lieu de S^t Martin. Cantale, à Noble
et puissant seigneur Guillaume de Turenne, seigneur
des Bardettes, pour une maison et un jardin, confrou-
tant à l'église, chemin entre deux allant de la maison
de Jean Longuet à la caminade, à lad caminade
petiteuelle entre deux, au jardin de Chanet, au jar-
din de Longuet et au cimetière, les chemins entre deux.

[Le mot "caminade" qui signifie presbytère, mais or-
cinaire, est inusité actuellement dans notre région,
mais il est d'un usage courant dans certains con-
tours de notre diocèse, v.g. Maur.

11 décembre 1602, il est ^{part} mention du presbytère
dans une vente faite devant Vigier notaire à ?
"Consentie par puissant seigneur Messire Jean. Claude de
Potel, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur et baron de
Salas, Foubanges, S^t Martin. Cantale, S^t Christophe, Loupiac
et Branzac, à damoiselle Jeanne de Bardet, fille
de noble Guillaume Bardet, vivant seigneur des Bar-
dettes, lors au château d'Usson, au cens annuel de
2 sols tournois, sur un jardin confrontant au jar-
din de Chanet (alias de Mons), au chemin dud lieu
de S^t Martin Cantale, aux granges du S^t Hébrard, au
pré du S^t Del Bac et "au jardin" du curé dud lieu.

Ces notions sont bien vagues. Mais la question va
s'éclaircir d'un jour tout nouveau à la lueur de quelques
documents des archives relevant les ventes de biens nationaux.
(Cf. Archives départementales du Cantal n^o 211 et 19.)

1. Emplacement du presbytère.

District d'Aurillac. Inhibis et adjudication des biens nationaux.
n^o 422. Adjudication définitive du 15 juin 1791. Vente d'un
emplacement vacant ou aysel, contenant environ 60 toises,

appelé "du prieurat", situé au lieu de St Martin Cantale, faisant cy devant partie des biens dépendant du prieuré de la paroisse, situé au derrière de l'église dudit lieu.

Achat fait par J. B. Franiatte, expert habitant d'Aurillac: 26 livres, plus le 12 jour 100, payables en 12 annuités égales. Il n'entrera en jouissance qu'après avoir effectué le 1^{er} paiement.

(L'acte ne dit pas le nom du "mient" pour lequel l'expert fait évidemment l'achat.)

II. Afferme du jardin du presbytère.

Le 24 germinal an 2, devant Claude Delfraimy et J. B. Duclaux, administrateurs du Directoire du District de Mauriac, et de Dominique Mirande, agent national dudit district, après apposition des affiches annonçant l'enchère, l'adjudication a lieu. Objet: Fermage d'un jardin du cy devant presbytère de la commune de St Martin. C^{te} (Bail de 3 ans). Trois adjudicataires se présentent, tous munis de certificat de solvabilité: Baptiste Captaine, Antonin Fernandier et Joseph Diemat. Fernandier offre la mise à prix: 40 livres. Les compères ne se font pas longtemps la guerre: à 46 livres 10 sols, Captaine est déclaré preneur et Fernandier se donne comme sa caution. La somme est payable en 1 terme le 24 germinal. J. Captaine, Fernandier, Delfraimy, Duclaux
Mirande. Bonnier Secrétaire.

Et voici le 3^e acte de la comédie : le petit enclos faisait trop bien dans le paysage pour abandonner le pré du citoyen Lapeyre (allié des Captraine) et l'ay 1^{er} tout se règle.

La mère du citoyen Lapeyre habitait Aurillac, elle donne à son fils une procuration notariée "pour acquérir un petit pré situé dans la commune de St. Martin. C^{te}, ayant appartenu à la ci. devant cure de lad commune. le sieur Sieur Raphaël Lapeyre soumissionnaire, et le 21 messidor a lieu l'adjudication officielle.

" l'ay 1^{er} de la République française une et indivisible, et le 21 messidor, pour Pierre Delenc, expert géomètre habitant de Pleant nommé par délibération de l'administration du Département du Cantal en date du 25 prairial dernier, Et Antoine Vidal, notaire, aussi expert géomètre, habitant de Miganasère, commune de St. Christophe, nommé par le citoyen Pierre. Raphaël Lapeyre, second du nom, fondé de procuration de sa mère, soumissionnaire d'acquérir un bien national ci. après désigné en date du 24 floréal à l'effet de procéder à l'estimation en revenu et en capital sur le pied de 1790 d'un bien national situé en la commune de St. Martin. Cantaleix dépendant de la ci. devant cure de lad commune qui consiste en un petit pré ou jardin. Nous sommes en conséquence transportés en lad commune où après avoir examiné son emplacement, sa clôture, sa fertilité et infertilité et l'avoir mesuré, avons trouvé qu'il contient 387 toises tout en pré que jardin, confrontant du septentrion et levant avec pré des

héritiers Lapeyre, du midi avec une publique allant du Bac
à St. Martin Centaless, du couchant avec l'église ci-dessus
paroisiale me entendent et du couchant avec un fortin
commun et jardin de derrière la grange des héritiers Lapeyre.

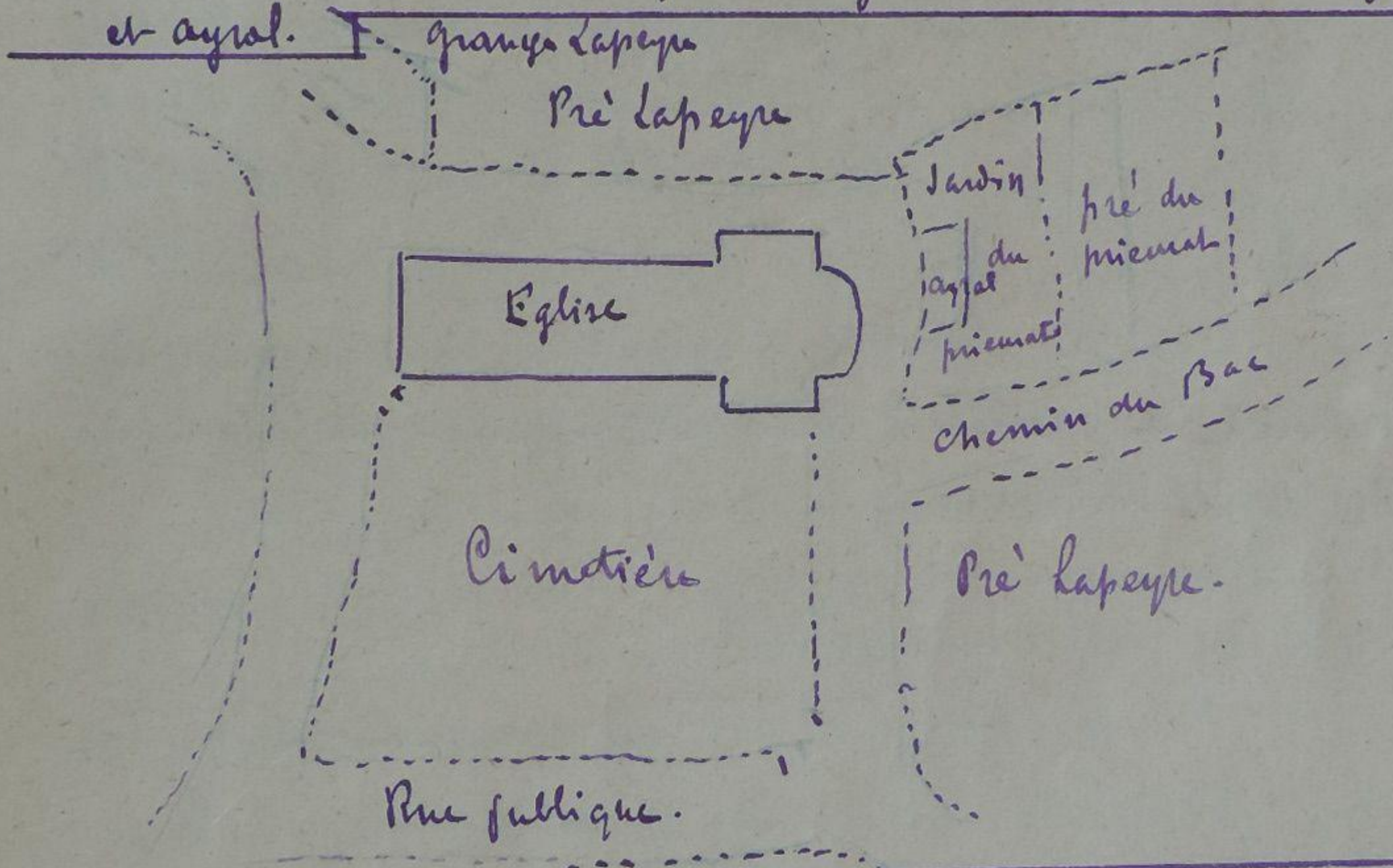
Somme d'avis que ledit pré ou jardin ci-dessus confiné valait
en 1790 en revenu annuel la somme de 56 livres, lequel revenu mul-
tiplié par 22 d'après la loi donne en capital la somme de 572 livres.

Lesdits. Verbal fait en notre âme et conscience en l'absence
desdits Lapeyre soumissionnaire. J. Deluc, hidal. Delphin.

Enregistré à Orléans le 23 novembre au IV. Lacroix.

Je n'ai point fourni l'acte d'adjudication, mais vous n'en
doutez pas. la chose ne doit point traîner: voyez le lieu.

Comme conclusion, voici le plan, mais le coin du pré-jardin
et aysel.



"L'ayrol" ou emplacement vacant devant être l'annexe de l'annexe
présentée. En 1700, le curé habitait à Chabot. Comme la porte
l'annexe de M. de la Roche, que nous venons plus tard en 1774. M. de
glan public au Bac, maison cheville qui sera ici donnée en jouissance. La ci-dessus
1790-1796. M. de la Roche habitait la même maison avec son licia. Il avait l'intention
d'acheter, mais ne l'a pas. De 1800 à 1828, on l'a vendue la cur actuelle, figure on
logait le part. 1828. Cur actuelle cédée avec fonds commune et talique. M. de la Roche
Après la séparation, M. Portalis, propriétaire du château.

tant meure, le presbytère fut loué au denier, alors M. l'abbé
Borne, pour une somme de 56 francs. Sans charges. La même
location fut donnée à mon prédécesseur, M. Ribeyre. A moy

arrivé, en 1910, M. Bargis, adjoint faisant fonction de maire pour M. Portalis adjoint, par un conseil des conseillers, le prix de la location fut porté à 70^{fr}. J'étais nouveau curé, décidé à garder la paix et l'union, j'acceptai tacitement la chose. Un bail de 9 ans me garantit la tranquillité jusqu'en 1919. En cette année, le vicar de renouveler le bail pour neuf ans aux mêmes conditions. ⁽¹⁾

Vicairie.

De temps immémorial, la paroisse a eu un vicar. Nous vivions en 1700 une lutte curieuse entre les riches de la paroisse et les pauvres stimulés par le curé pour le retour de cet utile auxiliaire au instant enlevé. Mais la paroisse comptait alors 1200 habitants. Elle a depuis baissé sensiblement. Jusqu'à nous comptons au dernier recensement: 605. A mon arrivée, l'autorité diocésaine m'a jugé capable de faire seul le service. Le vicar ne logeait ~~plus~~ au presbytère depuis M. Mauriac. et main tenant 500!

Prêtres. Filiaux.

Les prêtres. filiaux ou communalistes, d'une époque provinciale étaient des prêtres originaires de la paroisse même, ordonnés par l'évêque avec un titre patrimonial ou clérical (c.à.d. l'attestation officielle qu'ils avaient de par leur famille de quoi vivre "noblement et décemment" selon leur état) et non astreints au service paroissial. Les vocations sacerdotales étaient jadis très-nombreuses dans nos campagnes; chaque famille un peu importante s'honorait de compter un de ses membres engagé dans les liens du sacerdoce. Les prêtres vivaient ainsi dans le monde, mais formaient au même temps

(1). Durant mon séjour à St-Martin, le toit du presbytère fut entièrement renouvelé grâce aux bons soins du maire actuel, M. Bric. Le nouveau couvent en a dû se voir évidemment le confort de l'ancien toit, les "habitués" remplacent par avantageusement les anciennes lucarnes. Mais la maison est à l'abri de la pluie, c'est le point essentiel.

à l'église paroissiale une petite communauté distincte qui aidait
curé et vicaire dans l'administration des sacrements. J'ai donné ail-
leurs (Mon vieux Orléans, chap. : Communauté des prêtres de
l'église St. Sauveur de Orléans) de longs détails sur ce genre de société,
détails puisés aux actes authentiques des notaires du lieu. Je n'y
reviens pas ici. J'ajoute seulement que pareille société exista à
St. Martin Ch., comme en presque toute nos paroisses rurales. Et je
trouve des noms déjà en 1487 : 15 juin. vente parie ch. Dal-
ret notaire à St. Christophe et consentie par noble Bardet de
Bure à Messieurs le Curé, prêtres et deveniteurs de l'église de
St. Martin Ch., présents : Négrier curé, et Messrs Pierre de la Rivière,
Pierre Vaynac, Antoine Laval et Jean Pages jeune. En 1594,
sous M^{re} Jehan Putieyre friseur et M^{re} Jehan Pagi, vicaire perpétuel,
les communalistes de St. Martin dressent un acte dans la maison
Guenet hôte qui fixe exactement les droits respectifs de chacun
(seigneur, curé et filiens) en particulier sur les obits. En 1601, la société
comptait six membres : Antoine Delrieu, Gérard Caussin. Durant
Lafon, Jehan Putieyre, Antoine Despons et Jehan Bourdanie.
Un jour, ils remarquent que bien des arriérés s'accumu-
lent et qu'il est grand temps d'obvier à ce mauvais systè-
me. Moyennant un droit spécial sur les obits, Bourdanie se
charge de tout faire rentrer. La communauté le charge offi-
ciellement de la charge de syndic. L'acte est déposé ch. le
notaire du lieu. En 1610, fondation de 12 messes de re-
quiem, 54 livres, par Pierre Laval de Chablais. L'acte est
signé par six communalistes : Antoine Delrieu, curé, Jean
Rivière, Jean Pagi, Durant Lafon, Antoine Despons et Jean
Chaneat.

Un autre acte de 1625 indique que nos commu-
nalistes possédaient des terres en lieux-fonds. La société
se réunissait pour offrir au seigneur des terres de rapport
qui lui appartenaient, et étaient situées à "la Cornueulz". Cha-
blais, c'était le nom d'une partie de ce village. Le seigneur
est considéré à l'un des membres de la communauté

+

Antoine Vaynac, pour trois ans. . Et en cette même année 1625, le testament d'un habitant du village de Larocmes, passé en l'étude Louquet, la même dont les minutes viennent de nous fournir les renseignements ici cités, porte expressément qu'"à ses obseques, neuvaine, bout d'ay seront spécialement convoqués et appelés les prêtres, frères, et deserviteurs de l'église de St. Martin. Cantals, payés et rétribués convenablement selon ses facultés et moyens par l'héritier indiqué".

J'incline à croire que le nombre de nos prêtres communaux, sans être très important, fut toujours très respectable, de manière à pouvoir contenter les pieux desirs des fidèles qui demandaient beaucoup de prières pendant leur vie et plus encore à leurs obseques. J'en veux citer un exemple curieux : au même tenier de Bure si souvent cité dans ces notes, il est dit qu'un des seigneurs du château, originaire de St. Martin. Cantals, demanda par testament la prière de cent prêtres à ses obseques.

Les vocations ecclésiastiques furent toujours, du moins durant les siècles qui nous ont laissés de nombreux écrits, c.à d. 15. 16. 17. 18. 19, très nombreuses en notre paroisse. J'ai tâché d'établir une longue liste, certainement incomplète, que je donnerai à la fin de ces notes.

Choses d'authelois.

Quelques explications.

A chaque page d'histoire locale de Jodelis, on rencontre des noms (corps communaux, délibérations, syndic, conseil) et des usages (rentée des impôts par collecteurs de quartier - dîme) qui déroutent ou choquent nos idées actuelles. Quelques mots d'explication ne me paraissent nullement superflus pour nous renseigner et surtout atténuer sinon effacer cette pénible et très générale impression.

A défaut de maire et de conseil municipal, il existait néanmoins, avant la Révolution, une réelle organisation municipale locale. La commune n'existait point au sens laïque du mot - c'était la paroisse. La masse croyante et prosternante, formait une communauté groupée autour de son église et de son clocher. L'église était vraiment le centre - autour d'elle gravitaient les organisations, les affaires, la vie même. L'académicien Albert Vandal, dans son livre de l'"Achévement de Bonaparte" (t. II p. 308) rend fort pittoresquement cette idée : "L'église de village, avant que la Révolution la fermât, n'était pas seulement un lieu de prière et de célébration ; elle concentrait la vie locale à l'ombre de ses hautes murailles et au-devant de son porche. C'est là qu'à jour fixe, à l'appel des cloches, les gens de l'endroit s'assemblaient en dimanche, avant la messe dominicale ou à la sortie de l'office. Ils venaient se raconter les nouvelles, écouter les

anciens, traiter de leurs affaires, ^{former} ~~la~~ communauté. Sur la place de l'église avaient lieu les fêtes, les amusements traditionnels ; c'est là que les paysans s'attablaient au-devant des cabarets pour boire un coup ou passer le jour du repos en station prolongée. Les petites industries locales y trouvaient leur profit.

Au devant de cette église se réunissait le corps commun c.à d. ^{l'ensemble} ~~la réunion~~ des notables de la paroisse "formant la majeure et la plus saine partie de la population". Cette élite nommait le syndic et les consuls annuels, fonctionnaires supérieurs de la communauté rurale, et elle était en cela fort compétente, dit Taine, bon juge en la matière. (tome 8, p. 169 : " Dans la communauté de village ou de métier, le syndic élu par ses pairs et ses voisins n'était pas nommé à l'aveugle ; à son endroit tous ses électeurs étaient compétents : paysans, ils l'avaient vu travailler à sa terre, forgerons ou menuisiers, ils l'avaient vu travailler à sa forge ou à son établi. Et comme il s'agissait pour eux de leurs intérêts directs, présents et palpables, ils le choisissaient au vuant de leurs intérêts, non pas sur une recommandation de journal, sur une profession de foi emphatique et vague, sur de grandes phrases creuses, mais d'après leur expérience personnelle et la connaissance approfondie qu'ils avaient de lui. L'homme que la corporation désignait à l'hôtel de ville était à l'ordinaire le plus capable et le plus autorisé du village, probablement l'un de ceux qui par leur travail, leur intelligence, leur probité et leur économie avaient le mieux prospéré, homme instruit par de longues années de pratique, de bon jugement et de bonne réputation, ayant intérêt à soutenir les intérêts de la communauté."

Sous la direction des pairs hommes, ^{Appropriation} ~~étaient~~ choisis par leurs pairs comme les plus dignes, les élections avaient lieu publiquement, le dimanche, avant ou après la grand'messe, à l'appel des cloches, devant la porte de l'église, si le temps le permettait ;

sinon dans l'église même. Le sujet de ces délibérations :
leur vie même. Au même temps qu'ils pouvaient élire
librement leur principal agent, les paysans avaient le
droit de délibérer directement sur leurs affaires communes.
La délibération étant absolument publique, c'est le cas de le
dire, toutes les opinions pouvaient se produire. Chacun
exposait son avis en connaissance de cause, car on
discutait sur des besoins communs, sur des choses com-
munes de tous, intéressant chacun des auteurs. On ne
venait au "délibératoire" le dimanche, il
redigeait un procès-verbal qui devait refléter fidèlement
la suprématie du débat et donner la conclusion a-
doptée. Les procès-verbaux, classés par années, les minutes du
dit notaire sont aujourd'hui la mine précieuse qui
permet au chercheur de suivre pas à pas l'histoire
de son pays.

On discutait donc publiquement et sur tous
les sujets intéressant la paroisse : d'abord entretien et
réparation de l'église qui était vraiment la maison de
tous, aimée par tous, fréquentée par tous - aussi l'arrêt-
on s'occupait des sacrifices. - entretien de l'école, de
l'horloge, des cloches - élection de nouveaux curés et
redaction des comptes des portants de charge - le même
pour le syndic et marguilliers - nomination et trans-
fèrement des maires d'école - fondations pieuses et éta-
blissement de la crèche sur un habitant solvable -
nomination ou désignation des collecteurs d'impôts
pour les divers quartiers de la paroisse.

Aprogemere

sinon dans l'église même. Le sujet de ces délibérations :
leur vie même. Au même temps qu'ils pouvaient élire
librement leur principal agent, les paysans avaient le
droit de délibérer directement sur leurs affaires communes.
La délibération étant absolument publique, c'est-à-dire de le
dire, toutes les opinions pouvaient se produire. Chacun
exposait son avis en connaissance de cause, car on
discutait sur des besoins communs, sur des choses com-
munes de tous, intéressant chacun des auteurs. On ne
venait au "délibératoire" le dimanche, il
redigeait un procès-verbal qui devait refléter fidèlement
la jurisprudence du village et donner la conclusion a-
doptée. Les procès-verbaux étaient joints les minutes du
dit notaire sont aujourd'hui la mine précieuse qui
permet au chercheur de suivre pas à pas l'histoire
de son pays.

On discutait donc publiquement et sur tous
les sujets intéressant la paroisse : d'abord entretien et
réparation de l'église qui était vraiment la maison de
tous, aimée par tous, fréquentée par tous - ainsi l'école.
on s'occupait des sacrifices - entretien de l'école, de
l'horloge, des cloches - élection de nouveaux conseils et
reddition des comptes des portants de charge - le même
pour le syndic et marguilliers - nomination et trans-
fèrement des maires d'école - fondations pieuses et éta-
blissement de la crèche sur un habitant solvable -
nomination ou désignation des collecteurs d'impôts
pour les divers quartiers de la paroisse.

Aprogemere

des d'autrefois..

A chaque page d'histoire
rencontre des noms (corps commun, syndic, con-
sultation des impôts par collecteurs de quartiers, etc.

nos idées actuelles. Un mot d'explication n'est
pas inutile et parlant
elle si chère et bon générale in-
me des

procès-verbal
ont aujour
chercheur

et de conseil municipal, il
révolution une véritable organi-
sation nom duquel étaient

nant la, affaires de la paroisse
la majeure et plus saine
che, à l'issue de la

ches, ... porte de l'église si le
on dans l'église même, Ils délibéraient
direction des "consuls" de l'année. Toutes
ent se produire. Chacun émettait son ar-
re cause, car on discutait sur des choses con-
intéressaient chacun des auditeurs. Un notai-
séance tenante, il rédigeait un procès-verbal
la physionomie du débat et donnait la conclu-
procès-verbal classés parmi les minutes dudit
pour lui la mine précieuse qui servait au-
re par à l'histoire de son pays. La discussion était
ait donc publiquement et sur tous les sujets in-
sine : d'abord entretien et réparation de l'église
ent la maison de tous, fréquentée par tous, ai-
nominations des nouveaux consuls et reddition
tant de charge. de même pour le syndic et la
nominations et traitement des maîtres d'éco-
l'établissement de la cuisine sur un habi-
nominations des collecteurs d'impôts pour les divers
paroisse. délibération, puis à son passage

La était l'angoissante question.

L'ancien système de perception des impôts était à la vérité rempli d'inconvénients. L'intendant de la province fixait la quotité de l'impôt de chaque paroisse et la lui transmettait. À l'assemblée des notables de choisis des hommes responsables pour la rentrée de la redevance. La paroisse était divisée en quartiers - dans chaque quartier un habitant était désigné qui acquittait personnellement la somme demandée pour cette partie de la paroisse avec faculté de rentrer dans ses débours en s'adressant directement à chaque imposé. On comprend que c'était là une charge très dure, de laquelle chacun cherchant à s'exempter, mais à laquelle en réalité on échappait peu, étant donné que chacun veillait au grain pour éviter qu'on brûlât les étages, qu'on ouât un nom ou "tableau d'assise" les "lièges" ou établissement de l'impôt de chacun, étaient étudiés minutieusement. On saisit facilement avec quelle attention et ardeur on devait suivre les séances publiques. Et conséquence inévitable : récriminations, contestations, exploits de misères formaient. Il suffit pour être convaincu sur ce point d'explorer les liasses de papiers timbrés qu'on trouve dans les archives familiales de nos maisons de campagne.

Une deuxième question secondaire se posait sur l'impôt direct, la fameuse dîme, l'ajoutant qu'on agit encore aujourd'hui devant le grand public quand on veut le faire voter "radicalement".

Je me garderais bien de donner mon opinion personnelle sur ce point, qui aurait l'air d'un plaisir pro domo. Je préfère laisser la parole à un homme dont on ne pourra contester l'autorité en pareille matière, puisqu'elle a été couronnée officiellement. M. de la Gorce, dans son "Histoire religieuse de la Révolution" volume I, page 110, s'exprime ainsi :

" À ses biens fonciers, le clergé joignait un autre élément de richesse, à savoir les dîmes. On en trouvait l'origine aux premiers temps de l'Eglise et jusque dans cette parole de St. Paul (cité aux Galates) : le fidèle doit animer

de ses biens celui qui l'instruit. Elle avait été réglementée par Charlemagne, s'était perpétuée durant tout le moyen-âge, avait survécu aux transformations des âges suivants, et, quoique très attaquée, se maintenait encore au XVIII^e siècle. Loin d'être établie d'après des règles uniformes, elle variait suivant les régions, soit quant à son taux, soit quant à son objet. Elle ne frappait pas, comme son nom le indique, le 10^e des produits, mais environne le 18^e seulement. En certaines provinces, comme en Artois, elle portait non-seulement sur les céréales, mais sur les fourrages, le chanvre, la laine, et, sous le nom de dîme de sang, se prélevait même sur les animaux. En d'autres lieux, elle ne portait que sur les grains. Souvent, dans la même contrée, elle variait de personne à personne. En Flandre-Comté, elle était pour le blé, ici d'une gube, là de 2 pour la même mesure de terre - un peu plus loin elle se répartissait par foyer, ou bien encore se payait suivant le nombre de bêtes ou de charmes. Le produit total des dîmes pour la France entière serait évalué en 1790, par le représentant Chasnet, à 123 millions. Cette évaluation qui paraît sensiblement exagérée, ne figurait en tout cas que le chiffre brut de la rédemption. La dîme, soit qu'elle appartint aux curés, soit qu'elle fut revendiquée par les abbayes investies de droits curiaux, était généralement recueillie par des fermiers qui prélevaient, à titre d'intermédiaires, d'autres gros bénéfices. En outre les paysans pouvaient des raisons très subtiles, très tenaces pour discuter ou restreindre leur dette. Aux contestations s'ajoutait la fraude qui aux approches de la Révolution, semblait très vénérable vis-à-vis de l'Eglise. Une tendance assez générale était de réduire la dîme aux gros fruits, c'est à dire aux grains et autres céréales, et de s'affranchir du reste... Donc le produit brut se fondait pour les prélevements des fermiers et par les calculs ou les réclamations des débiteurs. On comptait de ce double effet une déperdition de 30 pour 100, ce qui réduisant à 80 millions à peu près la dette nette des dîmes.